



Version française à la suite

INSEAD Safety Ambassadors - Health & Safety Guideline Enforcement

The health and safety of all students, staff, faculty, guests and visitors to our campus is a top priority for INSEAD. To limit the spread of Covid-19, the most important public health measures are (i) to maintain physical distancing at all times and (ii) to wear a face covering to reduce the person-to-person spread of airborne respiratory droplets. Ongoing scientific studies show that consistent wearing of face coverings in public spaces is an effective strategy to slow Covid-19 infections.

Behavioural change with regards to community health is one of the four pillars of the INSEAD approach to dealing with the Covid-19 pandemic. It is likely that the world will face the challenge of Covid-19 for some time, and each of us has a responsibility to adapt our behaviour be a force for good in community health.

Students, participants, partners, contractors, employees and faculty are required to wear a face covering that covers the nose, mouth, and chin in all shared spaces on INSEAD campuses, including formal learning spaces (e.g., classrooms), informal learning spaces (e.g., libraries, BORs, etc.), and in auxiliary facilities (e.g., outdoor spaces, bookstores, etc.). The only exception is for people in a single occupancy office or sitting alone in a closed BOR. In this case, your mask can be removed. However, if someone joins you in the office or BOR masks must be worn.

You may remove your mask briefly to eat or drink, but you must replace it immediately after. The rule is *not* to completely remove your mask while having a beverage within your reach. Keep your mask on, pull it down when sipping your beverage and replace it immediately after.

Students in formal learning spaces

Professors ensure compliance with the face covering directive and other public health protocols (e.g., physical distancing) in their learning spaces, using the compliance protocol provided below. The requirement that students

wear a face covering in classrooms is reinforced by each professor and articulated at the beginning of the class.

NEW Safety Ambassadors

On the Asia Campus INSEAD will employ part-time staff to serve as Safety Ambassadors. On the Europe Campus security guards take on the Safety Ambassador responsibilities. These employees will patrol campus, including BORs, the library, gym and outdoor spaces to ensure mask wearing and social distancing regulations are being followed. These staff members are fully empowered to reinforce the health and safety regulations.

NEW Compliance Protocol

Remembering to carry and properly wear a face covering and maintain a safe distance requires creating new habits, so it is expected that reminders may be needed initially. Non-compliance with the directive may be due to forgetting or wilfulness. In such cases, **all INSEAD community members** should follow this series of steps, as far as needed, to resolve the matter:

Immediate Actions

Step 1 - Partner to solve the immediate issue of non-compliant behaviour

- Ask the person if they have a face mask with them. If they do, ask them to please put it on.
- And / or, provide a face covering to the person: if disposable masks are available, provide the person with one and ask them to please put it on.
- And / or, ask the person to leave campus to get a mask.
- Take identification of the person (e.g., photo of INSEAD badge; name/section/class/email address)

Step 2 - If the person persists in being non-compliant

- Inform the person of class/work accessibility via Zoom if appropriate. If not in class, inform the person that they may study, work etc. off-campus in their personal residences.
- If the person expresses a preference to not be compliant and wishes to remain on campus, inform them that they can choose to complete the class or work remotely but may not be on campus without wearing a face covering. A faculty member has the option to cancel the specific class or request security to remove a non-compliant person from the class.
- Send an email with the subject: Safety Guidelines Non-Compliance to prevent.coronavirus2019@insead.edu. The Crisis Management Team will track the number of infractions per person. They will contact the said person accordingly based on the number of infractions. Appropriate parties will also be informed (e.g., Student Life, HR, Faculty Administration).

Follow Up Actions

The Crisis Management Team will do the following:

First notice: An email will be sent to the said person to inform them a first infraction has been registered and to remind said person of the consequences of not continuing to comply with the INSEAD Safety Guidelines.

- All Degree Programme student/participant/partner infractions will be shared with Katja Boytler.
- All Executive Education participant infractions will be shared with Nicoletta Bagatta.
- All faculty infractions will be shared with Jacques Bel and the Crisis Management Team faculty representatives.
- All staff and contractor infractions (including contractors) will be shared with Rémi Tersiguel.

Second notice: An email will be sent to the person to inform them a second infraction has been registered and that a third infraction will result in the following:

- For students: being banned from campus for one week;
- For employees / contractors: informing HR and applying the disciplinary actions as per the school's Internal Rules (*Reglement d'Intérieur*).

The Crisis Management Team representative will contact to the said person to remind them to adhere to the health and safety regulations.

Third notice: An email will be sent to the said person to inform them a third infraction has been registered, resulting in the following:

- For students: being banned from campus for one week – badge access blocked for one full week.
- For employees / contractors: disciplinary actions as per the school's Internal Rules (*Reglement d'Intérieur*).

Fourth notice: An email will be sent to the person to inform them a fourth and final infraction has been registered resulting in a long-term ban from campus and in the case of a student/participant possible expulsion from the programme. For employees contractors further escalation of disciplinary actions follows, as per the school's Internal Rules (*Reglement d'Intérieur*).

Ambassadeurs de la sécurité à l'INSEAD

Renforcement des directives en matière de santé et de sécurité

La santé et la sécurité de tous les étudiants, du personnel, des professeurs, des invités et des visiteurs de notre campus est une priorité absolue pour l'INSEAD. Pour limiter la propagation de la Covid-19, les principales mesures de santé publique sont (i) le maintien d'une distance physique constante et (ii) le port d'un masque pour réduire la propagation entre les personnes des gouttelettes respiratoires en suspension dans l'air. Des études scientifiques en cours montrent que le port systématique d'un masque dans les espaces publics est une stratégie efficace pour ralentir les contaminations à la Covid-19.

Changer nos habitudes et notre comportement pour préserver la santé de notre communauté est l'un des quatre piliers sur lesquels repose l'approche de l'INSEAD pour lutter contre la pandémie de Covid-19. Il est probable que le monde reste confronté à la pandémie de Covid-19 pendant encore un certain temps, et chacun d'entre nous a la responsabilité d'adapter son comportement pour être une force au service du bien en matière de santé de la communauté.

Les étudiants, les participants, les conjoints, les prestataires, le personnel et les professeurs sont tenus de porter un masque couvrant le nez, la bouche et le menton dans tous les espaces communs des campus de l'INSEAD, y compris les salles de cours, les espaces d'apprentissage informels (bibliothèques, Break Out Rooms, etc.) et les installations auxiliaires (espaces extérieurs, boutiques, etc.). La seule exception est pour les personnes dans un bureau privatif ou assises seules dans un BOR fermé. Dans ce cas, il est

possible d'enlever son masque. Toutefois, si quelqu'un d'autre entre dans ce bureau ou dans ce BOR, il faut remettre son masque.

Il est possible de retirer brièvement son masque pour manger ou boire, mais il faut le remettre immédiatement après. La règle est de ne pas retirer complètement son masque lorsque l'on a une boisson. Il convient de garder son masque, de le tirer vers le bas lorsque que l'on avale une gorgée de sa boisson, puis de le remettre en place immédiatement après.

Étudiants dans les salles de cours

Les professeurs veillent au respect de la directive sur le port du masque et d'autres protocoles de santé publique (par exemple, la distanciation physique) dans leurs salles de cours, en utilisant le protocole de conformité fourni ci-dessous. L'obligation pour les étudiants de porter un masque dans les salles de cours est rappelée par chaque professeur au début du cours.

NOUVEAU Protocole de conformité

Se souvenir de toujours avoir sur soi et de porter correctement un masque et de maintenir une distance de sécurité implique de prendre de nouvelles habitudes. Il faut donc s'attendre à ce que des rappels soient nécessaires au début. Le non-respect de cette directive peut être dû à un oubli ou être un acte délibéré. Dans ce cas, **tous les membres de la communauté INSEAD** doivent suivre les étapes suivantes, autant que nécessaire, pour résoudre le problème :

Actions immédiates

Étape 1 – Établissez un lien avec la personne pour résoudre le problème immédiat du comportement non conforme

- Demandez à la personne si elle a un masque sur elle. Si c'est le cas, demandez-lui de le mettre.
- Et / ou, fournissez un masque à la personne : si des masques jetables sont disponibles, fournissez-en un à la personne et demandez-lui de bien vouloir le mettre.
- Et / ou, demandez à la personne de quitter le campus pour aller chercher un masque.
- Prenez l'identité de la personne (par exemple, photo du badge INSEAD ; nom/section/classe/adresse électronique).

Étape 2 - Si la personne refuse toujours d'obtempérer

- Informez la personne de la possibilité de participer au cours en ligne via Zoom ou de télétravailler, selon le cas. Si la personne n'est pas en salle de cours, informez-la de la possibilité d'étudier, travailler, etc. en dehors du campus, à domicile.
- Si la personne refuse toujours d'obtempérer, informez-la qu'elle peut choisir d'étudier, travailler, etc à distance mais qu'elle ne peut pas être sur le campus sans porter un masque. Le professeur a la possibilité d'annuler le cours en question ou de demander à la sécurité de faire sortir du cours la personne qui n'est pas en règle.
- Envoyez un email à prevent.coronavirus2019@insead.edu dont le sujet sera : *Non-conformité aux consignes de sécurité / Safety Guidelines Non-Compliance*. L'équipe de la cellule de crise fera le suivi du nombre d'infractions pour chaque personne. Elle contactera la personne en question, sur la base du nombre d'infractions commises. Les différentes parties concernées seront également informées (par exemple : Student Life, les RH, l'administration de la faculté).

Mesures à suivre**L'équipe de la cellule de crise prendra les mesures suivantes :**

Premier avertissement : Un e-mail sera envoyé à la personne concernée pour l'informer qu'une première infraction a été enregistrée et pour lui rappeler les conséquences d'un non-respect des consignes de sécurité de l'INSEAD.

- Toutes les infractions commises par les étudiants/participants/conjoints d'un programme diplômant seront communiquées à Katja Boytler.
- Toutes les infractions commises par les participants à un programme exécutif seront communiquées à Nicoletta Bagatta.
- Toutes les infractions commises par les professeurs seront communiquées à Jacques Bel et aux représentants des professeurs à la cellule de crise.
- Toutes les infractions commises par le personnel et les prestataires (y compris les sous-traitants) seront communiquées à Rémi Tersiguel.

Deuxième avertissement : Un e-mail sera envoyé à la personne pour l'informer qu'une deuxième infraction a été enregistrée et qu'une troisième infraction entraînerait les conséquences suivantes :

- Pour les étudiants : être interdit de campus pendant une semaine ;
- Pour les salariés / prestataires : informer les RH et appliquer les mesures disciplinaires conformément au Règlement intérieur de l'école.



Le représentant de l'équipe de la cellule de crise contactera la personne concernée pour lui rappeler de respecter les règles de santé et de sécurité.

Troisième avertissement : Un e-mail sera envoyé à la personne concernée pour l'informer qu'elle a commis une troisième infraction, entraînant les conséquences suivantes :

Pour les étudiants : interdiction d'accès au campus pendant une semaine - blocage de l'accès par badge pendant une semaine complète.

Pour les salariés / prestataires : actions disciplinaires selon le Règlement intérieur de l'école.

Quatrième avertissement : Un e-mail sera envoyé à la personne pour l'informer qu'une quatrième et dernière infraction a été enregistrée, entraînant une interdiction prolongée de séjour sur le campus et, dans le cas d'un étudiant/participant, une expulsion possible du programme. Pour les salariés et prestataires, d'autres mesures disciplinaires seront prises, conformément au Règlement intérieur de l'école.